

Un Sénégal Emergent avec une société solidaire dans un état de droit



vision de croissance inclusive à 2035

6 secteurs productifs prioritaires

Croissance du PIB +7-8%

PIB/ habitant × 1,5

27
projets phares
moteurs d'activité
et d'emploi



PIB actuel +50%



17
réformes phares préalables



dispositif d'exécution exceptionnel, avec plus de 150 cadres de haut niveau mobilisés

Investissements
publics et privés
12 000
milliards de F CFA

27 projets phares

Moteurs d'emploi et d'inclusion sociale						
₹	1 Mise en place de 100 - 150 projets d'agrégation ciblés sur les filières HVA et élevage					
<u>.</u>	2 Développement de 3 corridors céréaliers					
agriculture,	3 Mise en place de 150 - 200 micro-projets de soutien de l'agriculture familiale					
produits de la mer et	4 Restructuration de la filière arachide					
agro-alimentaire	5 Développement accéléré de l'aquaculture					
	6 Création de 3 pôles industriels intégrés de transformation des produits de la mer					
	7 Création de 3 agropoles intégrés					
habitat	8 Programme d'accélération de l'offre en habitat social					
social	9 Développement de l'écosystème de construction national					
	10 Création de 20 centres de développement artisanal					
économie	11 Plan sectoriel pilote : artisanat d'art					
sociale	12 Plan sectoriel: micro-tourisme					
	13 Développement des infrastructures commerciales					
M	P 1 D 1 J D 1 P 1					

Moteurs d'exportation et de promotion de l'investissement					
A		14	Développement de la filière phosphates/fertilisants		
		15	Relance du projet intégré sur le fer - Falémé/Axe Sud		
	mines et fertilisants	16	Accélération de l'exploitation du secteur aurifère - Région de Kédougou		
	TCTTIII3CITT3	17	Accélération de l'exploitation des gisements de zircon		
		18	Hub minier régional		
		19	Economie numérique : zones dédiées aux services d'exports prêtes à l'emploi		
multiservices et		20	"Business Park": centre des sièges sociaux de la région et base de vie		
		21	"Dakar Medical City"		
	tourisme	22	"Dakar Campus Régional de Référence"		
		23	Développements touristiques intégrés		
		24	Plan de relance du hub aérien régional		
	la atuta a	25	Plateformes industrielles intégrées		
	logistique et industrie	26	Pari industriel intégré		
	ei iiidusiile	27	Hub logistique intégré		

3 projets dédiés au secteur de l'énergie

	Moteurs de ressources énergétiques
énergie	1 Plan de relance intégré de l'électricité
	2 Stratégie d'approvisionnement en hydrocarbures
	3 Service universel de l'énergie

17 réformes phares

	Critiques pour le succès des projets phares		
	1 Fonds de Soutien au Suivi du Plan Sénégal Emergent		
Iliı	2 Redressement des classements d'attractivité		
	3 Optimisation des entreprises et des participations de l'Etat		
Environnement	4 Zones Economiques Spéciales et paquets investisseurs		
des affaires	5 Mise à disposition accélérée du foncier		
et régulation	6 Cadre incitatif au développement de la promotion immobilière		
	7 Maximisation de la valeur minière captée par le Sénégal		
	8 Accès de l'économie informelle à la protection sociale		
	9 Cadre régulatoire du transport routier		
Infrastructures	10 Plan national intégré de développement d'infrastructures		
***	11 Alignement de l'enseignement supérieur avec les besoins de l'économie		
Capital humain	12 Développement accéléré des formations techniques et professionnelles		
	13 Structuration et promotion de la formation continue		
Economie numérique	14 Diffusion des TIC dans l'économie (« Conseil de l'économie numérique »)		
	15 Accès des TPE et PME au crédit		
Financement de l'économie	16 Développement du crédit immobilier		
	17 Bancarisation des bas revenus		



Mise en place juridique et opérationnelle du Fonds au premier semestre 2014 et abondement du Fonds



Fonds de Soutien au Suivi du Plan Sénégal Emergent



Sécuriser l'impact du PSE en créant un fonds dédié, afin de financer le dispositif de mise en œuvre et des missions d'appui aux projets phares

Description de la réforme

3 objectifs clés pour le FSE

Renforcer les capacités des ministères, en particulier en recrutant des talents et en mettant en place des formations

Permettre la mise en place d'un dispositif de mise en œuvre dédié (e.g. Bureau Opérationnel de Suivi du PSE - BOS)

Financer les missions d'audit et d'appui nécessaires aux projets phares (e.g. pour le projet fer Falémé)

Un Fonds monté avec les PTF, co-piloté par le MEF et le Bureau Opérationnel de Suivi du PSE - BOS

Co-financement par l'Etat sénégalais et les PTF, montant cible de ~40à 50 Mds FCFA sur 5 ans (<0,5% du total des investissements PSE prévus)

Co-pilotage par le MEF et le Bureau Opérationnel de Suivi du PSE - BOS

Des procédures transparentes et un compte-rendu très étroit pour les PTF

Parties prenantes

Acteurs publics

Ministère de la Promotion des Investissement, des partenariats et du développement des Téléservices de l'Etat

> Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan

> > Ministère de l'Energie

Ministère de l'Industrie et des Mines

APIX

CPI

Partenaires techniques et financiers potentiels

Multilatéraux, e.g. Banque Mondiale, BAD, UE, BOAD

Unilatéraux (à identifier selon les priorités exprimées)



Redressement des classements d'attractivité



Réussir un choc de compétitivité et positionner le Sénégal dans le top 5 africain et le top 50 mondial d'ici 2020

Faire de l'environnement des affaires un avantage compétitif pour l'attraction d'IDE

Description de la réforme

Parties prenantes

Mise en place d'une équipe resserrée

chargée du pilotage du redressement des classements d'attractivité

Désignation de relais mandatés dans chaque ministère

Diagnostic détaillé et sans concession de la performance sénégalaise dans les principaux rapports d'attractivité

(eg, Rapport sur la compétitivité mondiale du Forum économique mondiale et le Rapport Doing Business de la Banque Mondiale)

Identification des réformes à lancer pour améliorer l'environnement des affaires et l'attractivité du Sénégal

(e.g. modernisation de la régulation sur la concurrence) « Gains rapides » Réformes plus longues à lancer rapidement

Priorisation des réformes selon deux dimensions : potentiel de gain de places au classement et faisabilité

Acteurs publics

Ministère de la Promotion des Investissement, des partenariats et du développement des Téléservices de l'Etat

> Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan

> > Ministère de l'Energie

Ministère de l'Industrie et des Mines

APIX

CPI

Partenaires techniques et financiers potentiels

Multilatéraux, e.g. Banque Mondiale, BAD, UE, BOAD

Unilatéraux (à identifier selon les priorités exprimées)



Mise en place de l'unité de gestion des participations de l'Etat d'ici fin 2015 et adoption des plans de redressement d'ici mi 2016 et mise en oeuvre d'ici fin 2017



Optimisation des entreprises et participations de l'état



Valoriser au mieux les participations de l'Etat Redresser les entreprises publiques et à participations publiques en difficulté

Description de la réforme

Parties prenantes

Mise en place d'une unité de gestion des participations de l'Etat

Mise en commun des participations de l'Etat au sein d'une seule entité, au sein du MEF ou sous sa tutelle

> Mise en place d'une équipe dédiée de haut niveau à la gestion de ce portefeuille

Mise en oeuvre de plans de redressement stratégique des entreprises publiques et à participation publique en difficulté

> Intervention de l'Etat actionnaire pour faire adopter, mettre en oeuvre et suivre ces plans E.g. SENELEC, SAR, ICS

Acteurs publics

Ministère de la Promotion des Investissement, des partenariats et du développement des Téléservices de l'Etat

> Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan

Bureau Opérationnel de Suivi du PSE - BOS

Partenaires techniques et financiers potentiels

Multilatéraux (à identifier selon les priorités exprimées)

Bilatéraux (à identifier selon les priorités exprimées)



Zones Economiques Spéciales et Paquet Investisseurs



Fort développement des investissements nationaux et internationaux par la mise en place d'un cadre régulatoiretrès attractif : faire passer les IDE de 2% à 6-8% du PIB

Description de la réforme

Mise en place de Zones Economiques Spéciales (ZES)

E.g. business park, plateformes industrielles intégrées

Identification des zones pertinentes et attribution du statut de ZES, avec un cadre attractif (e.g. douane, fiscalité, droit du travail)

Promotion des ZES à l'international

Mise en place de paquet investisseurs attractifs pour des projets phares

Avantages spécifiques à chaque projet phare (e.g. subventions formation pour les zones d'offshoring, guichet unique)

En complément ou alternative au statut ZES

Principaux projets phares concernés : développement touristiques intégrés, zones d'offshoring, business park, hub éducation, hub santé, hub minier

Parties prenantes

Acteurs publics

Ministère de la Promotion des Investissement, des partenariats et du développement des Téléservices de l'Etat

> Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan

> > Ministère de l'Energie

Ministère de l'Industrie et des Mines

Ministère du Renouveau Urbain, de l'Habitat et du cadre de vie

Ministère des Infrastructures

Ministère du Commerce, de l'Entrepreneuriat et secteur informel

Haute Autorité de la Zone Economique Spéciale

APIX

Acteurs privés

CNPS





Habitat : 1 000 ha de foncier viabilisé avant 2018 et 2100 ha avant 2023 Agriculture : mise à disposition de 70 000 ha à 5 ans et 170 000 ha à 10 ans



Mise à disposition accélérée du foncier



Accélérer la mise à disposition du foncier pour faciliter la construction de logements et le développement de projets agricoles productifs au Sénégal

Description de la réforme

Parties prenantes

Responsabilisation d'une entité (e.g. MEF/DGID ou nouvelle entité)

Inventaire du foncier et, par secteur, définition centralisée des zones cibles (y compris baux emphytéotiques)

Cestion cohérente des projets d'aménagement

Assistance aux équipes des projets phares

(e.g. Habitat social, Agriculture, Hub de services, Hub industriel)

Définition de zones cibles

Immatriculation des terrains/sécurisation du foncier

Viabilisation et l'aménagement du foncier existant (e.g., terrassement, irrigation)

Mise en place de PPP mutuellement bénéfiques avec les promoteurs (foncier à des tarifs préférentiels)

Acteurs publics

Ministère du Renouveau Urbain, de l'Habitat et du cadre de vie

Ministère de l'Agriculture

Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan

Partenaires techniques et financiers potentiels

Multilatéraux, e.g. Banque Mondiale, BAD, BID, UE, BOAD

Unilatéraux (à identifier selon les priorités exprimées)



Cadre incitatif au développement de la promotion immobilière



Augmentation du volume de construction, réduction des délais et des coûts de construction par un cadre règlementaire attractif et des procédures simplifiées

Description de la réforme

Simplification des démarches d'accès à la propriété

Réduction des délais et des coûts du permis de construire (e.g., enregistrement des titres de propriété)

Définition du cahier des charges des promoteurs de logements sociaux

Cahier des charges technique (« prototype ») des logements sociaux à promouvoir

Objectifs fixés aux promoteurs (e.g. volumes, prix)

Mise en place d'un cadre incitatif attractif

Levée des contraintes de financement bancaire des promoteurs, e.a. utilisation accrue de la VEFA1

Fiscalité attractive sur toute la chaine de valeur, droits de douane, droits d'enregistrement du foncier, TVA

« Guichet unique » réduisant les délais et le coût des démarches d'enregistrement des titres de propriété

Inventaire du foncier public disponible et mise à disposition

auprès des promoteurs à des conditions préférentielles

Parties prenantes

Acteurs publics

Ministère du Renouveau Urbain, de l'Habitat et du cadre de vie

> Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan

Ministère de la Promotion des Investissement, des partenariats et du développement des Téléservices de l'Etat

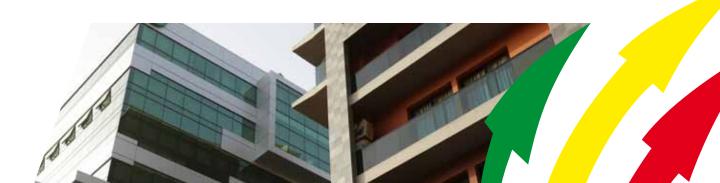
Ministère de la Gouvernance locale, du Développement et de l'Aménagement du territoire

SNHLM

SICAP

Acteurs privés

CNPS





Proposer une première version du nouveau code minier d'ici à mi 2015 et publier la version définitive d'ici à fin 2015



Maximisation de la valeur minière captée par le Sénégal



Garantir à la fois un cadre règlementaire stable et attractif et une meilleure prise en compte des intérêts du Sénégal

Description de la réforme

Révision du code minier permettant une meilleure prise en compte des intérêts stratégiques de l'Etat

Mise à jour du cadre fiscal pour les projets d'exploitation minière, notamment

Hausse modérée du taux de redevance et indexation de la redevance sur les cours et le degré de transformation sur place

Rèales de partage de ressources entre miniers et Etat

Intégration d'une clause «use it or lose it» pour les permis d'exploration afin de limiter la spéculation et stimuler la prospection minière, notamment dans le secteur aurifère

Intégration d'un cadre réglementaire spécifique à l'activité d'orpaillage, avec notamment la définition d'un statut légal et de zones dédiées pour les orpailleurs, adapté aux réalités de l'orpaillage

Prise en compte des directives sous-régionales (UEMOA, CEDEAO) et régionales (Vision Minière Africaine) et harmonisation avec les autres codes, e.a. eaux et forêts

Mise en oeuvre d'un plan de promotion du contenu local

Définition des attentes et des objectifs en matière de contenu local Mise en place du cadre régulatoire adéquat, sur la base d'un benchmark international

> Plan de développement des compétences locales Structuration des discussions avec les partenaires miniers

Parties prenantes

Acteurs publics

Ministère de l'Industrie et des Mines

Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan

Ministère de la Promotion des Investissement, des partenariats et du développement des Téléservices de l'Etat

Ministère de l'Aménagement du territoire et des collectivités locales et collectivités locales

Direction des Eaux, Forêts, Chasse et de la Conservation

Partenaires techniques et financiers potentiels

Exploitants miniers actuels et exploitants de carrières et potentiels futurs exploitants

CNP. CNES, MDES, UNACOIS



Accès de l'économie informelle à la Protection Sociale



Promouvoir l'inclusion sociale des travailleurs de l'économie informelle et l'accompagnement de leur transition vers la formalité

Description de la réforme

Mise en place d'un régime obligatoire,

progressif, intégré et simplifié

Protection sociale adaptée aux besoins des travailleurs Déploiement graduel

Guichet unique pour les petits contribuables, fruit de la synergie entre les politiques de protection sociale, de promotion de l'emploi et des entreprises

Financement semi-contributif,

par les contributions des affiliés et par un transfert de l'Etat

Mise en oeuvre de mesures incitatives pour promouvoir l'affiliation, par exemple :

Accès des UPI au financement

Accès à une formation professionnelle adapté Amélioration des infrastructures et de l'environnement de travail ; . . . Parties prenantes

Acteurs publics

Back office: branches Accidents du travail – maladies professionnelles (CSS), Assurance maladie (IPMs), Assurance vieillesse (IPRES), Famille (CSS)

Middle office : Responsable de l'administration et du déploiement, SI à confirmer

Ministère de la Fonction Publique, du Travail, du Dialogue Social et des relations avec les Institutions du Sénégal

Ministère de la Santé et de l'Action sociale

Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan

Partenaires techniques et financiers potentiels (Front office)

Mutuelles de santé et autres micro-assurances

Institutions de micro-finance

Organisations professionnelles







Cadre régulatoire du transport routier



Renforcer la performance logistique du pays en redéfinissant et renforçant les normes du secteur, dans le but d'améliorer la compétitivité globale

Description de la réforme

Mise en place d'un volet de réformes du cadre sectoriel normatif, identiques pour l'ensemble des acteurs

Schéma institutionnel

Renforcement des normes d'entrée et de sortie

Renforcement des normes d'exploitation et de contrôle

Mise en place d'initiatives différenciées par type d'acteurs (e.g., TPE artisanales vs. PME structurées):

Introduction d'un système de labelling et de rating des acteurs sur base volontaire

Politique sectorielle orientée TPE (développement et amélioration des conditions de travail)

Politique sectorielle orientée PME structurées (accélération du développement des PME)

Programme de mise à niveau et de sensibilisation des donneurs d'ordre

Parties prenantes

Acteurs publics

Ministère Infrastructures, des Transports terrestres et du Désenclavement

> Ministère du Tourisme et du transport aérien

> > **ANCF**

Autres acteurs publics, e.g. AIBD, port autonome de Dakar

Partenaires techniques et financiers potentiels

Exploitants miniers actuels et exploitants de carrières et potentiels futurs exploitants

CNP, CNES, MDES, UNACOIS



Plan National Intégré de développement d'infrastructures



Doter le Sénégal d'un ensemble d'infrastructures cohérent favorisant le désenclavement du pays et le développement territorial

Description de la réforme

Définition d'un Plan National en cinq étapes

Cartographie prospective des besoins en infrastructures à horizon 10, 20 voire 40 ans (ports, routes, aéroports, rail)

Priorisation des infrastructures à construire selon une grille d'analyse systématique (e.g. coût-bénéfice, impact PIB, interdépendances, facilité de déploiement)

Définition d'une vision cible nationale intégrée à 20 ans

Définition d'un plan d'action détaillé pour la mise en place de ces infrastructures

Projets prioritaires et répartition des rôles Schéma de financement Calendrier

Promotion du nouveau cadre PPP

simple et attractif, notamment pour :

Améliorer l'efficacité de la construction des infrastructures (eg expertise de l'acteur privé, intérêts financiers de l'acteur privé de délivrer dans les temps et de respecter les budgets). Parties prenantes

Acteurs publics

Ministère Infrastructures, des Transports terrestres et du Désenclavement

Ministère du Tourisme et du transport aérien

ANCF

Autres acteurs publics, e.g. AIBD, port autonome de Dakar

Partenaires techniques et financiers potentiels

Constructeurs et opérateurs internationaux

Partenaires sociaux (e.g. CNP, CNES, MDES, UNACOIS)





Aligner l'offre de formation de l'enseignement supérieur sur les besoins de l'économie pour fournir aux entreprises les compétences dont elles ont besoin et améliorer l'employabilité des diplômés de l'enseignement supérieur



Alignement de l'enseignement supérieur avec les besoins de l'économie



Aligner l'offre de formation de l'enseignement supérieur sur les besoins de l'économie (i.e. choix des filières, contenu des formations)

Description de la réforme

Parties prenantes

Cartographie détaillée des besoins prospectifs en qualifications de l'économie secteur par secteur

Plan d'alignement du mix de formation vers les besoins identifiés,

notamment pour les formations techniques, e.g.

Définition du schéma cible de l'offre de formation

Plan de convergence, eg calendrier d'ajustement des filières et du contenu des formation

Plan de formation des formateurs et de mise en place des ressources pédagogiques requises

Révision des dispositifs d'orientation et plan de communication pour renforcer l'adéquation des choix des étudiants avec l'offre révisée (e.g., création d'un label d'employabilité pour certaines filières)

Mise en place de passerelles entre l'enseignement professionnel et technique et le cursus universitaire

Mise en place d'un « guichet unique » au sein de l'administration pour le pilotage centralisé des formations relatives à chaque secteur

Acteurs publics

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

> Ministère de la Formation Professionnelle

> Etablissements d'enseignement supérieur

Acteurs privés

Partenaires techniques et financiers potentiels



Développement accéléré des formations techniques et professionnelles



Combler le déficit de compétences techniques et professionnelles en accélérant la structuration des filières, le développement des entreprises et la promotion des employés à travers le renforcement de la formation continue

Description de la réforme

Cartographie détaillée des besoins prospectifs en qualifications de l'économie secteur par secteur

Plan de développement quantitatif de l'offre de formation technique et professionnelle,

notamment pour les qualifications de niveaux 4 et 5 (CAP, BEP, BT, BP et Bac Technique) et les secteurs de l'agriculture, du tourisme et de l'artisanat

Plan de développement à 3 ans de l'offre

permettant de combler les besoins identifiés, notamment sur le plan quantitatif

Plan de développement de l'apprentissage

Mise en place de mesures incitatives pour le développement de l'offre privée de formation dans les secteurs prioritaires

Elargissement de la cible via le développement d'alternatives de formation (e.g., unité mobile de formation)

Mise en place de passerelles entre l'enseignement professionnel et technique et le cursus universitaire

Développement qualitatif de la formation technique et professionnelle

Plan de développement de la formation des formateurs Mise en place des ressources didactiques et pédagogiques requises Développement et diffusion des TIC dans la FPT Parties prenantes

Acteurs publics

Ministère de la Formation Professionnelle

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

Ministères disposant de leur propre dispositif de formation professionnelle et technique (e.g., Santé, Agriculture)

Etablissements d'ETFP publics et privés

Acteurs privés

Partenaires sociaux (e.g. CNP, CNES, MDES, UNACOIS)

Chambres consulaires

Partenaires techniques et financiers potentiels





Finalisation et mise en oeuvre du plan de développement et mise en place d'un cadre réglementaire attribuant un statut pérenne (e.g., agence) au FONDEF d'ici fin 2016



Structuration et promotion de la formation continue



Combler le déficit de compétences techniques et professionnelles en accélérant la structuration des filières, le développement des entreprises et la promotion des employés à travers le renforcement de la formation continue

Description de la réforme

Cartographie détaillée des besoins prospectifs en qualifications de l'économie secteur par secteur Augmentation de l'offre en formation continue

Formalisation et promotion des filières de formation continue au sein des centres de formation avec notamment la mise en place d'unités mobiles de formation Mise en place d'un cadre régulatoire incitatif pour les entreprises Développement de la certification, notamment dans les métiers techniques à travers la VAE et les titres de branche

Renforcement du financement de la formation continue

Pérennisation et renforcement du FONDEF pour accélérer la formation continue au sein des entreprises formelles Révision du statut du FONDEF (e.g., agence) pour le stabiliser et permettre son financement

Augmentation de la part de la CFCE revenant au financement du FONDEF Focalisation des efforts de l'ONFP dans les secteurs informels, en particulier dans l'artisanat et l'agriculture et mise en place d'indicateurs (e.g., financement, acteurs touchés par la formation)

Promotion des dispositifs de formation continue et de certification auprès des travailleurs et des entreprises

Parties prenantes

Acteurs publics

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

> Ministère de la Formation Professionnelle

Ministères disposant de leur propre dispositif de formation professionnelle et technique (e.g., Santé, Agriculture)

Etablissements d'ETFP publics et privés

FONDEF

ONFP

Acteurs privés

Partenaires sociaux (e.g. CNP, CNES, MDES, UNACOIS)

Chambres consulaires

Partenaires techniques et financiers potentiels



Diffusion de l'économie numérique dans l'économie Mise en place d'un «Conseil de l'économie numérique»



Combler le déficit de compétences techniques et professionnelles en accélérant le développement des formations afférentes, du CAP aux BTS («changement d'échelle quantitatif»)

Description de la réforme

Création d'un «Conseil de l'économie numérique» chargé de définir et mettre en oeuvre des stratégies sectorielles de diffusion de l'économie numérique dans l'économie

Une composition public / privé, e.g. représentants des opérateurs telcos, IT et des autres secteurs.

Un secrétaire permanent à expertise sectorielle TIC profonde

Définition de stratégies sectorielles spécifiques

(e.g. secteur financier, éducation, commerce)

Identification des investissements à mener (e.g. infrastructures, formation) et proposition de priorisation des besoins

Focus sur le planning moyen terme et l'exécution rapide

Coordination et mise en cohérence des plans

Pilotage de la mise en oeuvre des plans stratégiques sectoriels

Parties prenantes

Acteurs publics

Ministère de la Communication et de l'Economie numérique

ARTP

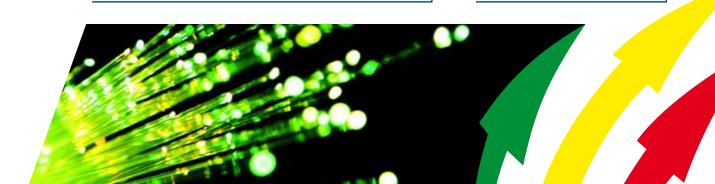
Agence de l'Informatique de l'Etat (ADIE),

Autres ministères sectoriels (e.g., MEF, Agriculture)

Acteurs privés

Représentants sectoriels (e.g., association des banques et assurances)

Opérateurs telcoset IT, combinant acteurs locaux émergents et industriels de référence internationaux présents au Sénégal





Lancement du Credit Bureau, mise en place du cadre légal de recouvrement des créances et formation de 100% des magistrats financiers



Accès des TPE et PME au Crédit et au Financement



Faciliter l'accès des TPE et des PME au crédit et au financement, notamment par un cadre régulatoire modernisé et efficace

Description de la réforme

Accélération de la mise en place d'un Crédit Bureau

Mutualisation de l'information financière pour améliorer l'appréciation bancaire du risque

Mise en place Plan de développement accéléré du leasing (financement équipements)

Montée en compétence de l'environnement juridique des services financiers, avec notamment

Création de tribunaux de commerce

Formation des magistrats aux métiers de la banque

Mise en place d'un cadre contractuel et légal favorisant le recouvrement des créances

Rééquilibrage des contrats en faveur des créanciers

Encadrement des contrats en amont pour l'accélération de la procédure (p. ex. : intégration de conditions de recouvrement claires et de processus extrajudiciaires dans le contrat)

Parties prenantes

Acteurs publics

Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan

Ministère du Commerce, de l'Entrepreneuriat et du secteur Informel

Ministère de la Formation professionnelle, de l'Apprentissage et de l'Artisanat

Acteurs privés

APBEF (Association Professionnelle des Banques et Établissements Financiers du Sénégal)

> FSSA (Fédération Sénégalaise des Sociétés d'Assurance du Sénégal)

> > UNACOIS

CNPS, Syndicat national de l'Ouest africain des PME et des PMI



Crédit Immobilier



Développer l'accès au crédit immobilier , notamment des particuliers, par un cadre régulatoire modernisé et efficace

Description de la réforme

Création d'un environnement favorable au refinancement de long terme des banques dans le cadre de leur activité immobilière,

notamment via

Renforcement de la caisse régionale de refinancement hypothécaire de l'UEMOA (coopération avec Banque Mondiale, IFC)

Mise en place de fonds de garantie ou de cession des créances Mise en place d'un cadre réglementaire favorisant les émissions obligataires (e.g., titrisation)

Renforcement de la gestion du risque crédit immobilier des banques

Définition de normes de souscription de crédits et de classification d'actifs Développement de programmes d'assurance crédit

Amélioration de l'accès au financement des sénégalais

Promotion des produits immobiliers pour le secteur informel Amélioration du niveau global de connaissances en termes de consommation par crédit

Amélioration des coûts et des délais de délivrance de titres fonciers et des hypothèques

E.g., réduction des délais et des coûts d'immatriculation

Parties prenantes

Acteurs publics

Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan

Ministère du Renouveau Urbain, de l'Habitat et du cadre de vie

Ministère de la Gouvernance locale, du Développement et de l'Aménagement du territoire

SNHLM, SICAP

CRRHUEMOA

Acteurs privés

APBEF, FSSA

Syndicat national de l'Ouest africain des PME et des PMI

ASCOSEN (Association des Consommateurs du Sénégal)





Passer d'un taux de bancarisation de ~6% à ~15% en 5 ans et atteindre un taux de bancarisation de ~30% en 10 ans



Bancarisation des bas revenus



Amélioration de la bancarisation des bas revenus via : le développement du lowincomebanking et l'amélioration de l'accès à la micro finance

Description de la réforme

Développement du LIB périurbain et rural, par un cadre réglementaire permettant l'essor de canaux innovants et à bas coûts, e.g. correspondent et mobile banking, e.g.

Levée de contraintes légales pour les acteurs non financiers, e.g. permettre aux opérateurs télécom d'avoir des activités d'établissements financiers

Renforcement de l'infrastructure de compensation Régulation des tarifs d'accès aux plateformes de mobile banking pratiqués par les opérateurs télécom

Amélioration de l'accès à la micro-finance

Développement de la réglementation prudentielle adaptée aux IMF

Renforcement des capacités des IMF, eg. appui à la mise en place de processus adaptés d'évaluation des risques Facilitation de la coopération banques / IMF, e.g. infras mutualisées (accès des IMF au Credit Bureau)

Promotion de la microfinance, e.g. campagne de sensibilisation à l'offre des IMF Parties prenantes

Acteurs publics

Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan

Ministère de la Femme, de l'enfant et de l'entrepreneuriat féminin

> Ministère du Commerce, de l'Entrepreneuriat et du secteur informel

> > **BCEAO**

Acteurs privés

APBEF (Association Professionnelle des Banques et Établissements Financiers du Sénégal)

FSSA (Fédération Sénégalaise des Sociétés d'Assurance du Sénégal)

Syndicat national de l'Ouest africain des PME et des PMI

ASCOSEN

(Association des Consommateurs du Sénégal)

Etat de mise en oeuvre de la 1^{ère} vague des réformes phares - version du 31 mars 2015

Réforme phare	Ministère responsable	Niveau d'avancement	Principales réalisations	Actions en cours
1. Unité de Pilotage par le Bureau Opérationnel de Suivi du PSE - BOS	Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan	Phase Exécution	Début de l'abondement du Fonds (3 milliards reçus sur 10 prévus)	Demande de mise à disposition du complément du Fonds Sénégal Emergent
2. Mise à disposition accélérée du foncier	Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan	Phase Exécution	- Comité de Pilotage de la réforme mis en place par arrêté ministériel - Décrets d'immatriculation des nouveaux pôles urbains de Yenne (422ha); Daga Kholpa (2870ha) et Diaksao Bambilor (600ha) et Dény Biram Ndaw (1721 ha) - Signature décret de transfert de propriété du pôle urbain de Diamniadio à la Délégation Urbaine des Pôles Urbains Livrables de la réforme stabilisés	Traitement en besoins exprimés en foncier pour les projets phares du PSE, notamment ceux en Energie
3. Zones Economiques Spéciales et paquets investisseurs	Ministère de la Promotion des Investissements, des Partenariats et du développement des Télé-services de l'Etat	Phase Exécution	- Loi autorisant la création des Zones Economiques Spéciales déjà existante Nomination du Président de la Haute Autorité déjà effectuée - Comité de Pilotage de la réforme mis en place par arrêté ministériel Livrables de la réforme stabilisés	- Projet de Décret révisé portant organisation et fonctionnement de la Haute Autorité en circularisation pour signature - Elaboration d'un paquet incitatif pour les projets urgents du PSE
4. Alignement éducation/ économie	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	Phase Exécution	- Cadrage de la mission du Chef de Projet Livrables de la réforme stabilisés	Projet d'arrêté pour la mise en place du Comité de Pilotage de la réforme
5. Redressement des classements d'attractivité	Ministère de la Promotion des Investissements, des Partenariats et du développement des Télé-services de l'Etat	Phase Exécution	- Gain de 10 places au classement DB2015 - Vote de la loi révisant le Code Général des Impôts - Vote de la loi supprimant le capital minimum pour les SARL - Vulgarisation et extension de seninfogreffe.com dans les régions - Adoption des textes régissant l'apprentissage et le stage ainsi que la médiation et la conciliation	- Exécution du plan d'actions prioritaires du Programme de Réformes de l'Environnement des Affaires et de la Compétitivité (PREAC) - Validation et mise en œuvre du plan des réformes pour le Doing Business 2016 lors d'un conseil interministériel avec un focus sur les mesures à fort impact

